

MATÉRIEL ET ÎLOTS DE TRI

LES CLÉS POUR OPTIMISER LE TRI DES DÉCHETS :

- Supprimer les poubelles individuelles
- Placer de préférence des îlots de tri dans les parties communes, à proximité
 - des sources de déchets et
 - dans les endroits de passage et de rassemblement (couloirs, cantines, paliers, etc...)
- Prévoir des contenants adaptés au volume et flux de déchets triés avec
 - des ouvertures différentes selon le type de déchet (ex. rond pour le PMC, fente pour le papier,...)
 - un affichage visible rappelant les règles
 - un **code couleur** pour différencier vos poubelles : jaune pour le papier/carton, bleu pour le PMC, vert ou orange pour les biodéchets et gris pour le résiduel.
- Placer les mêmes poubelles dans tout l'organisme (même format, même couleur, même ordre)
- · Vérifier le tri, nettoyer et vider régulièrement les poubelles.



Un Îlot de tri regroupe, en un endroit unique, des poubelles pour chaque flux de déchets à trier séparément (PMC, papier-carton, organique, déchets résiduels...)









Version - Juin 2023



POUR BIEN CHOISIR LE CONTENANT:

- 1. Identifier d'abord les **besoins** (taille, nombre, couleurs, nombre de compartiments, etc.)
- 2. Ensuite, se renseigner auprès des fabricants et distributeurs.

Le **collecteur** peut également proposer des contenants en location.

Un déchet mal trié ne pourra pas être recyclé et sera incinéré ! À l'inverse, le déchet trié pourra resservir comme nouvelle ressource.

EXEMPLES D'ILOTS DE TRI:



Version - Juin 2023



SPÉCIFICITÉ ESPACE PUBLIC – OBLIGATION DE MAINTIEN DE LA PROPRETÉ

Les marchands de produits alimentaires destinés à être consommés immédiatement et à l'extérieur doivent s'assurer que l'espace public aux alentours de leur commerce ne soit pas sali par leurs clients et par conséquent, prévoir des **poubelles visibles**, enlever les déchets sauvages et nettoyer la proximité immédiate de leur commerce.

Dans le secteur HORECA, des cendriers doivent également être installés en extérieur en suffisance.

Le tout doit être vidé et nettoyé régulièrement.



Pour toute question, contactez le <u>Helpdesk</u> à l'adresse : <u>recyclepro@environnement.brussels</u>

Autres fiches Conseil Déchets consultables :

- Fiche n°3 Obligations de tri des déchets professionnels
- Fiche n°7 Comment sensibiliser votre personnel et vos visiteurs
- Fiche n°8 Comment sensibiliser les services de nettoyage
- Fiche n°22 Comment donner une seconde vie à vos déchets



- Pour des infos détaillées et outils sur le tri : https://recyclebxlpro.be/fr/
- · Liste des collecteurs en Région de Bruxelles-Capitale :
 - Collecteurs agréés pour les déchets dangereux
 - Collecteurs enregistrés pour les autres déchets (non-dangereux)

Version - Juin 2023